

**PROCES-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2012 POUR APPROBATION
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2012**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 18/09/2012

Présents (20) : MMS M. CAPEL, C. CHAPUIS, J.P. DUHAL, M. RAVEL, A. GRACIA, J. AMOUROUX, A. BERARDO, E. VEDEL, E. CAMPARMO, C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, B. ODORE, F. RIVET, R. ALA, K. BENSADA, L. CERNIAC, F. RAMOS, J.F. MAS, D. MASCARELLI

Excusés (09) : MMS. F. RAYS (Procuration à Y. MESNARD), E. VAUCHER (Procuration à J.P. NICOLI), J. CHARTON (Procuration à J.P. DUHAL), M. MEGUENNI TANI (Procuration à A. GRACIA), M. PEDE (Procuration à J. AMOUROUX), G. FERRER (Procuration à M. CAPEL), J.M. BUONUMANO (Procuration à F. RAMOS), F. SETTA (Procuration à D. MASCARELLI), A.G. HENRIOT (Procuration à J.F. MAS)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Linda CERNIAC est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~  
**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2012  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----  
**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 16/07/2012 EN  
VERTU DE LA DELIBERATION N° 49 DU 26 AVRIL 2012 PORTANT DELEGATION DE  
POUVOIRS AU MAIRE :**

N° 60/2012 Désignation de Maître Patrice VAILLANT, Avocat au Barreau, pour représenter la commune devant le tribunal Administratif de Marseille pour le recours contre la décision du Maire en ce qu'elle a accordé une autorisation à M. MARCHISIO Georges, le 12/03/2012, pour des travaux modifiant le permis de construire initial en date du 25/03/2011.

**Françoise RAMOS demande des explications sur cette affaire.**

**Dans sa réponse, Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été accordé à Monsieur MARCHISIO. Un riverain lui a demandé le recours gracieux qu'il a rejeté du fait que le service urbanisme avait instruit le permis de construire en bonne et due forme. Monsieur MARCHISIO a donc saisi le Tribunal Administratif et Maître VAILLANT a été désigné pour défendre les intérêts de la commune. C'est une pratique très courante en matière d'urbanisme.**

N° 61/2012 Signature d'une convention avec la Confrérie St-Eloi-St-Vincent mettant à sa disposition, à titre gratuit, la cour de l'école Joseph MARTINAT, la cour et les toilettes de l'annexe pour y entreposer des charrettes qui serviront pour la cavalcade du 15 août 2012.

N° 62/2012 Signature d'un contrat de maintenance avec la Société KONIKA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE pour divers photocopieurs de la commune.

N° 63/2012 Décision d'ester en justice et de désigner le Cabinet FOUSSARD à défendre les intérêts de la commune devant le Conseil d'Etat dans le dossier de Benoît HANNART.

N° 64/2012 Clôture de la régie de recette pour l'organisation d'excursions et/ou de visites guidées dans la commune à compter du 01/08/2012.

N° 65/2012 Signature d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage des bâtiments communaux et de la Régie des Eaux avec la Société UTC Fire & Security Services.

- N° 66/2012 Signature d'une convention avec la Ville de Gèmenos pour la mise à disposition du bassin de natation et du personnel d'encadrement au tarif de 75.30 euros / classe / séance pour les écoles élémentaires de Roquevaire et de Lascours.
- N° 67/2012 Signature d'un marché à bons de commande avec la RTP (Réseaux et Travaux Publics) pour des travaux de réhabilitation, renforcement, création de réseaux d'eau potable sur la commune de Roquevaire ;
- N° 68/2012 Tarifications des activités socioculturelles pour la saison 2012-2013.
- N° 69/2012 Modification des missions de la régie d'avances et de recettes pour l'organisation de manifestations diverses.
- N° 70/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association ANANDA MACMACALA dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 71/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association ROCK ATTITUDE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 72/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association DANSE CULTURE MAGHREB'ORIENT dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 73/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Monsieur PIOT Germain dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 74/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association LE SOUFFLE DE TAO dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 75/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association L'OLA dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 76/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Muriel CRIQ dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 77/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Monsieur Clément GASS dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 78/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Frédérique DIACONO dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 79/2012 Signature d'une convention avec l'association L'OLA pour la mise à disposition, à titre gracieux, du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble IORIO pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2012/2013.
- N° 80/2012 Signature d'une convention avec l'association L'OLA pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle municipale de Pont-de-l'Etoile pour la pratique de ses activités de loisirs et de services de toutes natures (physiques, culturelles et sociales), pour l'année scolaire 2012/2013.
- N° 81/2012 Signature d'une convention avec l'association Football Club de l'Etoile et de l'Huveaune pour la mise à disposition, à titre gracieux, du stade municipal Léon DAVID pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2012/2013.
- N° 82/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association GEMENOS HAND BALL dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 83/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Sophie GIRAUD dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 84/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association L'HEURE VAGABONDE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 85/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association CIRQU'EN PLUMES dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 86/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Cassandra LATORRE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 87/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Evelyne DEYDIER dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 88/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Simone BOUIX dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 89/2012 Signature d'une convention avec le Syndicat de Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles des Collines pour la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux communaux.

-----

## **MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :**

### **➤ Travaux de réhabilitation, renforcement, création de réseaux d'eau potable sur la commune de Roquevaire**

Candidat retenu : RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS (RTP) – Aubagne  
Montant maximum annuel : 500.000 € HT

### **➤ Fourniture de compteurs volumétriques eau froide PN 16**

Candidat retenu : SENSUS France SAS – Neyron (01)  
Montant maximum annuel : 20.000 € HT

-----

## **Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Maurice CAPEL**

« Monsieur le Maire,

Ce matin, j'ai eu l'occasion de lire votre interview dans le journal « La Provence » qui aborde des problématiques importantes : loi SRU, des pénalités, des recours qui traînent en longueur, des services de l'Etat qui mettent longtemps pour produire des études et le problème crucial du foncier.

J'ai fait le tour de toutes les communes environnantes et elles sont toutes dans la même situation, c'est-à-dire elles n'ont pas de réserves foncières, le foncier est rare, cher, donc effectivement comment produire du logement si on n'a pas de foncier ?

A mon avis les Maires, quels qu'ils soient -et ce n'est pas une critique- n'ont pas été, dans le domaine de l'habitat, très visionnaires dans la mesure où tout le foncier est parti pour faire des lotissements, du pavillonnaire et aujourd'hui on est dans cette situation.

Je participe à de nombreuses réunions et tout tourne autour de cette question : dans 20 ans comment on va loger les gens ? Sans parler du logement social.

Aujourd'hui, l'idée c'est de dire on va essayer de produire du logement, sans foncier. C'est à l'étude, il faut y réfléchir, y travailler. Tous les EPCI du département, tous les bailleurs HLM, tous les acteurs du logement travaillent sur cette question.

Au niveau de l'Agglo -puisque c'est une compétence transférée- ça va être un des enjeux du nouveau PLH ; on va travailler avec Logis Méditerranée de façon concrète. Prochainement, un atelier très large va se tenir à l'Agglo sur cette question qui va devenir centrale.

Ça c'était la parenthèse

Donc aujourd'hui, les opérations constructions, attributions sur la zone Saint-Roch de logements sociaux sont terminées et il est normal que j'en fasse le bilan en essayant d'être simple et rapide bien que je pourrais en parler pendant des heures.

Tout d'abord, le bilan chiffré :

- 1<sup>ère</sup> opération : LE VALLON DES ARTS. Seule opération prévue par obligation, à l'origine, sur la Zone Saint-Roch

32 logements dont, c'est important, 10 PLS. Le PLS, en fait, on exclut les pauvres du logement social. Aujourd'hui on subventionne davantage ce type d'appartement au niveau de l'Agglo.

Nous avons eu 31 attributions, soit 97 %.

- 2<sup>ème</sup> opération : LE ROCCA VERDE

C'est ce fameux lot 10 prévu, à l'origine, pour la réalisation d'une maison de retraite pour qui vous savez et transformée, ensuite, faute d'agrément, en une résidence seniors. Nous avons fait en sorte que sur ce lot soient réalisés 29 logements sociaux et, dans un cadre de mixité sociale, 23 logements en accession sociale à la propriété. Nous avons eu 28 attributions, soit 97 %.

▪ 3<sup>ème</sup> opération : LE HAMEAU DRUET sur un terrain privé.

59 logements. Nous avons eu 44 attributions, soit 76 %.

▪ 4<sup>ème</sup> opération : LES MESSUGUES

28 logements pas encore livrés mais déjà attribués en plus de la coque d'une crèche.

Nous avons eu 24 attributions sur 27, soit 89 %. Un logement reste à attribuer parce qu'il n'est pas encore affecté.

Donc, si on fait le total, sur 148 logements livrés sur la zone Saint-Roch nous avons eu 127 attributions, soit 86 %.

Nous sommes bien loin du pronostic de notre collègue Francis SETTA (25 attributions) qui imaginait, bien évidemment, l'Agglo et le Conseil Général mettre la main sur ces réalisations. Mais je vais y revenir.

▪ A l'opération Saint-Roch il faut ajouter le Presbytère de Pont-de-l'Etoile, opération privée mais conventionnée.

Nous avons négocié et nous avons eu 4 attributions sur 6.

▪ Enfin, et ce n'est pas le plus simple, il y a eu des « bougés », certains organisés par la commune, dans le parc ancien.

Trois bailleurs qui ne s'adressaient à la commune que pour les mouvements dans son contingent. Il a fallu les rencontrer pour leur dire en clair que ce n'était plus le concierge qui attribuait les logements.

C'est compliqué avec deux d'entre eux car nous avons les informations souvent la veille pour le lendemain.

Ceci étant, sur 47 « bougés », nous avons obtenu 42 attributions.

Donc, depuis juin 2008, nous avons validé 173 attributions sur 201, soit 86 %.

A signaler -et c'est important- qu'il y a eu livraison de 6 appartements PMR (personne à mobilité réduite).

Alors les contingents ! Oui, chaque opération livrée est contingentée : la Préfecture, l'Agglo, la commune, le Conseil général, les organismes collecteurs du 1 % patronal.

Donc il faut aller chercher, négocier les logements et c'est souvent très compliqué :

- Sur Saint-Roch : 148 logements livrés, 127 attribués. Contingent commune : 20, donc nous avons réussi à négocier 107 logements ;
- Au risque de surprendre toujours Monsieur SETTA -et je regrette qu'il ne soit pas là parce que c'est lui qui était intervenu- nous avons récupéré le contingent Agglo en totalité, soit 39 logements ;
- Nous avons obtenu 15 logements sur 17 auprès du Conseil Général ;
- Nous avons obtenu 20 logements sur 25 auprès des organismes du 1 % patronal. Il en manque 5 car nous n'avons pas de dossier à présenter ;
- Nous n'avons pas présenté de dossier sur trois logements car c'était des réservations militaires ;
- Enfin, c'est avec les services d'Etat -donc la Préfecture- que nous avons le plus de problèmes ; ils ne connaissent pas les situations ; cela échappe à toute logique ; c'est souvent tout et n'importe quoi. Nous en avons obtenu 33 sur 43 et c'est un véritable exploit.

Les chiffres, les contingents, maintenant les attributions.

Lorsque l'on découvre pour la première fois ce système, on est obligé de se dire : ce n'est pas possible ! S'il y avait un revolver sur la table, la tentation de se tirer une balle dans la tête serait prégnante.

Une opération est livrée :

- ✓ Le bailleur organise une réunion pour donner le détail des différents contingents, négociation lorsque l'on connaît les types de logements, les plafonds de revenus, le nombre de logements sur lesquels nous allons pouvoir déposer nos dossiers, réunion de la commission ;

- ✓ Choix difficile parmi 180 demandes ;
- ✓ Pour chaque logement, d'une manière générale, il faut présenter trois dossiers qui rentrent dans les clous : composition familiale, revenus, situation ;
- ✓ Lorsque les choix sont faits, les gens sont informés que nous allons présenter leur dossier ;
- ✓ Nous transmettons tous les dossiers : Préfecture, Conseil Général, 1 % patronal... ;
- ✓ Ils en tiennent compte ou pas compte. Ils les classent (1.2.3) et ils notifient leurs décisions au bailleur ;
- ✓ Le bailleur vérifie les dossiers. C'est la loi. Il prend contact avec les gens, leur envoie les plans... ;
- ✓ Le bailleur organise enfin des réunions d'attributions définitives. Il vient avec une grande valise :  
 Ex : le T2 n° 4 :        Le 1<sup>er</sup> pas suffisamment de reste à vivre, ajourné ;  
                               Le 2<sup>ème</sup> n'a pas apporté les papiers dans les deux jours, ajourné ;  
                               Le 3<sup>ème</sup> est cadré, c'est lui qui a le logement.

Il y a enfin des désistements, des logements vacants faute de dossiers valables, donc nous représentons des dossiers et nous recommençons le processus.

Complicé, très compliqué, difficile à expliquer, à comprendre et à admettre.

Les chiffres, les contingents, les attributions, comment pourrai-je ne pas évoquer les demandeurs de logements ? Ils sont là, ils attendent une réponse.

On peut me raconter ce que l'on veut, dans une commune comme la nôtre, les demandeurs de logement vont voir le Maire, l'élu responsable s'il y en a un, la secrétaire qui enregistre les dossiers s'il y en a une. Le reste c'est à la marge.

J'ai reçu, depuis avril 2011 (je tiens des fiches) environ 250 personnes à la recherche d'un logement en rendez-vous au CCAS. Ce sont souvent des moments difficiles parce que la détresse, dans ce domaine, on ne l'invente pas, on ne la rêve pas, on la touche du doigt.

Le logement c'est très individualiste : il n'y a pas de socle commun comme en matière de santé ou d'éducation et c'est dans toutes les communes à l'identique :

« Mon voisin : vous avez vu la situation dans laquelle il vit ? Mais s'il y a un logement il est pour moi.

Ma nièce : Peuchère, mais s'il y a un logement il est pour ma fille. »

Tout le monde est au courant de la feuille d'imposition du voisin. S'il a eu attribution, forcément il a été pistonné.

Nous n'échappons pas au « pourquoi lui, pourquoi pas moi ? »

Il y a des gens qui sont, pour diverses raisons, contre le logement social. Le FN est ici, comme dans d'autres communes, à 20 % donc nous n'échappons pas au « le logement social c'est pour la racaille et les arabes ». C'est ce qui se dit.

C'est mal connaître la diversité des demandes :

L'absence de logement : des gens vivent dans des caravanes, dans des voitures, des garages. On a dû en reloger certains ;

- La promiscuité : 5/6 personnes vivent dans un T2. On a un cas où ils sont 9. Le soir on met la table de côté, on déplie les matelas, on essaie de se coucher par terre, dans un coin ;
- L'insalubrité : des gens de plus en plus nombreux viennent avec des photos. On se demande comment on peut les laisser vivre dans des situations pareilles et en plus, on n'a pas les outils de dire au propriétaire privé « attention, ne relouez pas ». Or, il n'a pas de scrupules, il reloue son taudis et après, on a une nouvelle demande de logement ;
- Les familles qui explosent. C'est la vie. L'homme vient nous voir en nous disant qu'il lui faut un T3 pour recevoir ses enfants tous les 15 jours. Quelques temps après, la femme qui a gardé les enfants et le logement n'a plus les mêmes revenus et n'y arrive plus. Donc elle vient nous voir pour un logement.

A partir du numéro unique on sait -c'est le Préfet chargé du logement qui me l'a dit- que sont enregistrées 2 000 demandes de logement dans les Bouches-du-Rhône et 70 % des personnes, de par leurs revenus, peuvent prétendre, aujourd'hui, au logement social. Donc forcément c'est compliqué et ce qui complique aussi c'est que des personnes me disent avoir un appartement dans le parc privé, d'en être satisfaits, mais que le 20 du mois c'est la fin du mois. Le reste à vivre ou à survivre s'amenuise de plus en plus. Et quand un T2 limite dans le parc privé c'est 650/mois et qu'un T2 neuf à Saint-Roch c'est 350 €, qu'on a du mal à joindre les deux bouts, 300 € en fin de mois ça met forcément du beurre dans les épinards.

En plus ces gens se sont entendus dire que le changement ce n'était pas maintenant mais pour dans deux ans. C'est compliqué aussi.

Les jeunes couples avec deux salaires pourraient se payer un appartement dans le parc privé, mais il leur est demandé de telles avances que c'est impossible d'y avoir accès.

Dans la plupart des familles, la fin de leur parcours résidentiel, aujourd'hui, c'est d'avoir un logement neuf, social à Saint-Roch. Elles savent qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter un appartement, un terrain aux Manaux pour faire construire.

Voilà toute la gamme des personnes que nous recevons et les cas auxquels nous sommes confrontés.

Donc 154 logements livrés. Il n'en a été livré que deux entre 2001 et 2008 et en plus, dans le cadre d'une opération privée. Vous avez fait voter vos collègues en conseil communautaire contre les garanties d'emprunt et les subventions d'équilibre. C'est indispensable pour la production de logements. S'il n'y a pas ça, on ne peut pas produire du logement.

Un parc social x 2 (de 180 on est passé en gros à 330) cela concrétise notre politique ainsi que le travail important de notre CCAS.

Ceci étant nous n'avons plus, actuellement, de logements en attribution et nous avons encore 150 demandes enregistrées.

Donc maintenant, d'accord ou pas, il y a des lois, des règles qui s'appliquent, des compétences transférées à l'Agglo, l'aménagement du territoire, l'habitat, le logement en espérant que demain ça ne soit pas transféré dans une super métropole marseillaise.

Nous devons avoir à l'esprit des éléments importants :

- Le SCOT qui va être soumis à validation. C'est un objectif de production de 500 logements par an sur le territoire -dont 150 sociaux- 300 sur la Penne-sur-Huveaune, 200 sur les autres communes ;
- Le PLU, le nôtre qui est en construction. Il devra être compatible avec les orientations du SCOT sinon il sera retoqué par le Préfet ;
- Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) pour lequel, d'ailleurs, la Ville de Roquevaire avait voté contre en 2007 et engagé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif. Nous venons d'en prescrire un nouveau pour la période 2013/2019 fixant de par la loi, entre autres, de nouveaux objectifs de production de logements ;
- La production de logements neufs ne règlera pas le problème. Donc nous allons intervenir aussi sur le parc privé très dégradé dans notre centre urbain en mettant en place, dans les prochains jours, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Enfin, rapidement, nous pensons eu égard à ce que nous faisons sur notre territoire, avoir légitimisé pour parler logement et habitat.

Nous avons organisé, en 2011, les premières rencontres nationales du logement et de l'habitat. Ces rencontres se sont concrétisées par un pacte mettant en avant 9 pistes de propositions pour sortir de la crise du logement en 5 ans.

D'autres initiatives ont eu lieu : conférence de presse au Sénat, édition d'un petit livre, séminaire à Lyon, transmission d'un recueil à Madame Cécile DUFLLOT.

La deuxième rencontre sera organisée le 9 novembre 2012 à Aubagne et nous aurons le plaisir d'y accueillir Madame le Ministre du Logement ».

**Monsieur le Maire :**

« Maurice je te remercie de cette synthèse. Y a-t-il des remarques ou des compléments ? Rien.

Moi, simplement, puisque l'occasion m'en est donnée ce soir je tiens, devant cette Assemblée, à remercier très sincèrement Maurice ainsi que toute son équipe du CCAS pour l'énorme travail qui a été fourni, parce

que ce n'est pas anodin que de livrer 150 logements et ce qui n'est surtout pas anodin, c'est d'avoir pu récupérer, par rapport aux constructions, l'attribution de près de 90 % de ces logements construits. Donc s'il n'y avait pas eu un investissement énorme on n'y serait jamais arrivé.

Les chiffres disent, d'une manière générale dans un programme de constructions, quand une Municipalité récupère en gros 25 % des logements construits, c'est déjà beau. Nous, nous sommes arrivés à en avoir 90 %. Donc c'est magnifique.

En parallèle de ça, il faut voir qu'au début 2008 on était avec une construction antérieure de deux logements sur sept ans. Nous ne sommes pas à la fin de 2012 et moins de 4 ans plus tard on a construit plus de 150 logements et

on les a livrés. Donc ce travail qui a été fait est tout à fait remarquable. Je crois que le moment venu les Roquevairois sauront s'en souvenir et que dans tous les cas -Maurice l'a dit- on va continuer et on va le faire dans l'esprit que j'ai voulu un peu faire transpirer à travers l'article de ce matin dans le journal.

Il y a des difficultés. Si la population nous fait confiance c'est aussi pour que nous, nous soyons à même d'aplanir les difficultés.

On pourrait très bien dire « on a fait notre boulot ; l'amende qui se montait à 100 000 € on l'a faite tomber de 50 % ; on a logé 150 personnes ; on va en rester là ». Je crois que ce serait jouer petits bras et ce n'est pas l'équipe municipale majoritaire qui va jouer petits bras. Il faut qu'on trouve des solutions, qu'on trouve à nouveau des possibilités pour faire du logement parce que du logement, on va en avoir besoin. On est simplement à une étape ; il faut continuer. On a des outils à notre disposition : le PLU, le PLH.. Travaillons pour essayer d'éradiquer l'habitat indigne.

Voilà ce que j'avais à rajouter et encore une fois, Maurice, toutes mes félicitations à toi et à ton équipe ; vous avez fait du très, très bon travail. Mais ce n'est qu'une étape ; on est à la mi-temps du match ; on continue ».

-----

## ORDRE DU JOUR

- 1ère délibération : Décision modificative n° 3 au budget principal 2012 – Réajustement des crédits
- 2ème délibération : Décision modificative n° 4 au budget principal 2012 – Intégration du don THOMAS dans le patrimoine communal
- 3ème délibération : Admissions en non valeur – Commune – N° de liste 764632511
- 4ème délibération : Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours
- 5ème délibération : Décision modificative n°1 au Budget primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux
- 6ème délibération : Taxe sur la consommation finale d'électricité – Actualisation du coefficient multiplicateur unique
- 7ème délibération : Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13
- 8ème délibération : Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare
- 9ème délibération : Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare
- 10ème délibération : Signature d'une convention « Présence Bouches-du-Rhône » avec ERDF
- 11ème délibération : Intégration dans la voirie communale des cessions gratuites prises par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Questions diverses

1ère délibération :

**90/2012 - Décision modificative n° 3 au budget principal 2012 - Réajustement des crédits**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

VU les notifications de subventions ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réajuster les crédits en section d'investissement ;

Il est proposé les réajustements de crédits suivants sur le budget principal 2012 :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

|                                                                 |   |                       |
|-----------------------------------------------------------------|---|-----------------------|
| Opération 23 – nature 1323 - fonction 833                       | = | + 3 049,00 €          |
| Subvention Conseil Général kit incendie CCFF                    |   |                       |
| Opération 699 – nature 1322 - fonction 822                      | = | + 2 880,00 €          |
| Subvention Conseil Régional pont Napoléon                       |   |                       |
| Opération 699 – nature 1323 - fonction 822                      | = | + 120 000,00 €        |
| Subvention Conseil Général voirie Traversier, Ouert et Baraques |   |                       |
| Chapitre 16 – nature 16441 - fonction 01                        | = | + 108 412,41 €        |
| Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie  |   |                       |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                          | = | <b>+ 234 341,41 €</b> |

### DEPENSES

|                                                |   |                       |
|------------------------------------------------|---|-----------------------|
| Opération 12 – nature 2051 – fonction 020      | = | + 10 000,00 €         |
| Logiciel RH                                    |   |                       |
| Opération 12 – nature 2183 – fonction 020      | = | + 18 000,00 €         |
| Matériel radio liaison service technique       |   |                       |
| Opération 33 – nature 2313 – fonction 61       | = | - 46 000,00 €         |
| Maison des seniors et de la solidarité         |   |                       |
| Opération 36 – nature 2313 – fonction 251      | = | + 20 000,00 €         |
| Restaurant scolaire Pont de l'Etoile           |   |                       |
| Opération 65 – nature 2315 – fonction 824      | = | - 33 658,59 €         |
| PAE Saint Roch                                 |   |                       |
| Opération 66 – nature 2313 – fonction 212      | = | + 25 000,00 €         |
| Travaux toitures et chauffage écoles primaires |   |                       |
| Opération 699 – nature 2315 – fonction 822     | = | + 250 000,00 €        |
| Voirie Traversier, Ouert et Baraques           |   |                       |
| Opération 899 – nature 2315 – fonction 814     | = | - 9 000,00 €          |
| Enfouissement réseaux électriques              |   |                       |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>         | = | <b>+ 234 341,41 €</b> |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 voix CONTRE** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

➤ **DECIDE** de procéder aux réajustements de crédits susvisés sur le budget principal 2012.

2<sup>ème</sup> délibération :

### **91/2012 - Décision modificative n° 4 au budget principal 2012 - Intégration du don THOMAS dans le patrimoine communal**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

VU la décision n° 114/2011 portant acceptation du don de Madame THOMAS portant sur les parcelles cadastrées section CS n° 67, 72, 73 et 84 d'une contenance de 3 ha 28 a 58 ca pour une valeur de 33.000 € ;

VU l'acte de donation du 30 mars 2012 établi par l'Office notarial de Roquevaire ;



CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires aux opérations comptables d'intégration des éléments du don dans le patrimoine communal ;

Il est proposé les ouvertures de crédits suivantes sur le budget principal 2012 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES**

**RECETTES**

Chapitre 041 – nature 10251 - fonction 833 = + 33 000,00 €  
Dons et legs

**DEPENSES**

Chapitre 041 – nature 2117 – fonction 833 = + 33 000,00 €  
Bois et forêts

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits susvisées sur le budget principal 2012.

3<sup>ème</sup> délibération :

**92/2012 - Admissions en non valeur - Commune - N° de liste 764632511**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Des titres de recettes émis sur les exercices 2008 – 2010 – 2011, d'un montant de 2 921.80 €, n'ont pu être recouverts.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à admettre ces titres en non valeur ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune à l'article 654.

4<sup>ème</sup> délibération :

**93/2012 - Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours**

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et notamment les crédits ouverts sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de verser une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire à la coopérative de l'école primaire de Lascours pour un montant de 339.60 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget principal 2012 au chapitre 65.

**Françoise RAMOS demande des explications.**

Dans sa réponse, **Alain GRACIA** indique que cette somme de 339 € servira à acheter des livres qui ne sont pas prévus dans le marché initial. Ce complément sera enlevé de leur budget de fonctionnement.

5<sup>ème</sup> délibération :

### **94/2012 - Décision modificative n°1 au Budget primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux**

Rapporteur : Jean-Paul NICOLI, Conseiller Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux voté le 26 mars 2012 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des opérations d'ordre patrimoniale pour l'intégration des frais d'insertion et d'études sur les travaux AEP ;

Il est proposé les ouvertures de crédits suivantes sur le Budget Primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

|              |             |                |
|--------------|-------------|----------------|
| Chapitre 041 | Nature 2315 | = 15 811, 30 € |
|              | Nature 2158 | = 30 320,00 €  |

##### **RECETTES**

|              |             |               |
|--------------|-------------|---------------|
| Chapitre 041 | Nature 2031 | = 14 200,00 € |
|              | Nature 2032 | = 30 320,00 € |
|              | Nature 2033 | = 1 611,30 €  |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits susvisées sur le budget de la Régie municipale des Eaux 2012.

6<sup>ème</sup> délibération :

### **95/2012 - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur unique**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2333-4 et R 2333-6 et 3333-1-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 76 du 26 septembre 2011 portant fixation du coefficient multiplicateur unique pour la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8 ;

VU l'arrêté du 3 août 2012 actualisant pour 2013 la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter de 2013 à 8,28.

**Jean-Pierre DUHAL** précise que cette taxe rapportait 200 000 € à la commune et l'augmentation rapportera environ 7 000 € supplémentaires.

7<sup>ème</sup> délibération :

**96/2012 - Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13**

Rapporteur : Monique RAVEL, Adjointe.

Conformément à la politique de partenariat culturel qu'il s'est fixé, le Conseil Général du département des Bouches du Rhône entend apporter son concours technique et financier aux communes des Bouches du Rhône qui manifestent leur volonté d'établir une programmation de spectacles par l'intermédiaire du dispositif Saison 13.

Trois spectacles dont deux tout public seront sélectionnés dans le classeur de SAISON 13 et seront organisés dans la saison 2012/2013. Une convention réglera les modalités de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

8<sup>ème</sup> délibération :

**97/2012 - Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) sollicite la commune pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public afin de réaliser l'enfouissement d'ouvrages électriques et leurs accessoires au Boulevard Piot, Boulevard Georges Clémenceau et Place de la Gare parcelle AD 125.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMED pour la mise en discrétion de réseaux électriques dans les secteurs ci-dessus mentionnés.

9<sup>ème</sup> délibération :

**98/2012 - Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) sollicite la commune pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public afin de réaliser l'enfouissement d'ouvrages électriques et leurs accessoires au Boulevard Piot, en bordure du Boulevard Georges Clémenceau sur la parcelle AC 161 et Place de la Gare.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMED pour la mise en discrétion de réseaux électriques dans les secteurs ci-dessus mentionnés.

**Françoise RAMOS** demande si le chiffrage de l'opération est connu.

Dans sa réponse, **Jean-Pierre DUHAL** indique que la commune a reçu une subvention du SMED et une du Conseil Général concernant cette opération qui sont de l'ordre d'environ 58 000 €. Le financement est à hauteur d'environ 50 %.

10<sup>ème</sup> délibération :

### **99/2012 - Signature d'une convention «Présence Bouches-du-Rhône » avec ERDF**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Il est présenté à l'Assemblée le projet de convention avec Electricité Réseau Distribution France intitulé « Présence Bouches du Rhône » dont l'objet est de développer un partenariat avec ERDF, dans le but de renforcer la proximité, améliorer l'environnement des travaux, être un acteur sociétal du développement durable et améliorer le traitement et le suivi des incidents sur les réseaux.

Ce partenariat s'articule autour de la « Présence » d'un interlocuteur unique ERDF dédié à la commune.

Il convient de signer la convention qui est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois et qui définit les rôles et les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le contenu du projet de convention « Présence Bouches du Rhône » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents qui y sont rattachés.

11<sup>ème</sup> délibération :

### **100/2012 - Intégration dans la voirie communale des cessions gratuites prises par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

« Ces cessions gratuites se trouvent entre l'école de Pont-de-l'Etoile et le carrefour qui remonte un peu avant Saint-Jean de Garguier, sur le côté gauche, vers la Caou, ce qu'on a coutume d'appeler le RD43 G.

On avait une voie départementale. En son temps, quand c'était possible -bien qu'anticonstitutionnel- les gens avaient eu des cessions gratuites.

Par une opération du Saint-Esprit comme on l'a connu un certain temps et par magie, cette voie est devenue communale sur 1 km. Donc on s'est retrouvé dans un cas d'espèce assez risible : une route communale, des cessions gratuites au Conseil Général et ensuite des propriétés des personnes qui partaient tout à fait naturellement derrière.

Donc on a décidé de régulariser cette situation et de récupérer ces cessions gratuites pour permettre aux endroits où elles étaient intéressantes de faire des aménagements comme par exemple des enterrés au niveau des ordures ménagères, des élargissements ou des améliorations de carrefour.

**Le Conseil Général a donné son accord. On passera plus tard l'acte par le biais d'un acte administratif puisque c'est le Conseil Général qui le fait ».**

Texte de la délibération :

L'Assemblée est informée que le Conseil Général des Bouches du Rhône a émis un avis favorable suite au souhait de la commune de voir intégrer, dans son patrimoine, trois parcelles privées départementales situées en bordure de l'ex RD43G à Pont de l'Etoile.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

Section BK 398 de 40 m<sup>2</sup> ;  
Section BH 278 de 229 m<sup>2</sup>,  
Section BH 279 de 9 m<sup>2</sup>.

L'acte à intervenir sera rédigé en la forme administrative par le service foncier du Conseil général des Bouches du Rhône et les évaluations foncières seront effectuées par leurs services.

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

**Question diverse**

**David MASCARELLI** rappelle à **Jean-Paul NICOLI** qu'il avait indiqué, mi-mai, qu'il tirerait un premier bilan de la tarification de l'eau.  
Il lui demande donc s'il a pu établir ce bilan.

Dans sa réponse, **Jean-Paul NICOLI** indique qu'effectivement une réunion devait être programmée à la rentrée. Ce soir il n'a pas les chiffres. Il les fournira lors du prochain conseil municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 15

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 01/10/2012  
Le Maire